

Ministry of Education

Education Labour and Finance
Division

315 Front Street West
12th Floor
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

Division des relations de travail et du
financement en matière d'éducation

315, rue Front Ouest
12^e étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8

2021 : SB19

Date : Le 15 septembre 2021

Destinataires : Cadres supérieurs de l'administration des affaires

Expéditeur : Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières (DARF)

Romina Di Pasquale
Directrice
Direction de la mise en œuvre relative aux relations de travail
et au financement

Objet : **États financiers de 2020-2021 (conseils scolaires de district)**

Nous avons le plaisir de vous informer que les états financiers de 2020-2021 ainsi que les guides et directives qui s'y rattachent sont maintenant accessibles par le [lien qui mène aux États financiers](#) dans la section « Rapport au Ministère » du [site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières \(DARF\)](#).

Le ministère invite les conseils scolaires à transmettre la présente note de service, ainsi que le matériel de formation connexe, à leurs vérificateurs externes afin de les aider à mener à bien leurs vérifications des états financiers de 2020-2021.

A. MATÉRIEL DE FORMATION ET SÉANCES DE QUESTIONS ET DE RÉPONSES

Le Ministère fera son point financier annuel par le matériel de formation et des séances de questions et de réponses dans le cadre des réunions tenues au moyen de Microsoft Teams. Le matériel de formation mettra en évidence les changements apportés aux états financiers de 2020-2021 et les prévisions budgétaires révisées de 2021-2022, en plus de faire le point sur d'autres questions, comme les suivantes :

- les mises à jour de rapports financiers;
- les normes à venir du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP);
- le rapport d'étape sur les projets d'immobilisations majeurs.

Avant les séances de questions et de réponses, les conseils scolaires pourront examiner le matériel de formation (en français ou en anglais) en se connectant au Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE) et en cliquant sur le lien des états financiers de 2020-2021 :



Si vous avez des questions après avoir examiné le matériel de formation, veuillez les transmettre par courriel à reporting.entity@ontario.ca en inscrivant dans l'objet « Réunion – Questions et réponses » avant la réunion Microsoft Teams à laquelle vous souhaitez participer. Au cours de la séance de questions et de réponses, vous aurez aussi la possibilité de poser des questions liées aux documents mentionnés ci-dessus. Veuillez prendre note que le matériel de formation ne sera pas présenté au cours des séances de questions et de réponses. Le personnel des conseils scolaires est invité à participer à l'une des séances énumérées ci-dessous; il n'est pas nécessaire de s'y inscrire. Les liens pour les réunions Microsoft Teams permettant d'accéder aux séances de questions et de réponses sont fournis dans un document intitulé « **Accès aux informations du séances de Questions et Réponses** », qui se trouve dans le dossier Matériel de formation du SIFE mentionné ci-dessus.

Séance de questions et de réponses n° 1 : le lundi 20 septembre 2021 (en anglais)

Heure : de 14 h 30 à 15 h 30

Séance de questions et de réponses n° 2 : le mercredi 22 septembre 2021 (en anglais)

Heure : de 14 h 30 à 15 h 30

Séance de questions et de réponses n° 3 : le vendredi 24 septembre 2021 (en français)

Heure : de 14 h 30 à 15 h 30

B. DÉCLARATION DE DONNÉES IMPORTANTES DANS DIVERS SYSTÈMES ET DATES BUTOIRS

Mise à jour des données du Système d'information scolaire de l'Ontario (SISOn) et date butoir

Comme pour les années précédentes, le téléchargement des données du SISOn sur l'effectif pour les cours de jour réguliers s'effectue directement dans le SIFE, chaque jour. Tout changement apporté dans le SISOn avant 18 h sera actualisé dans le SIFE au plus tard à midi, le jour ouvrable suivant. Ce processus d'actualisation se poursuivra jusqu'au 1^{er} septembre 2021, à l'aide des données du 30 septembre 2021 du SISOn à 18 h. Les conseils scolaires sont avisés d'examiner les renseignements sur leur effectif dans le SIFE et d'y apporter toute correction dans le SISOn avant la date butoir.

Même si les conseils scolaires déclarent également dans le SISOn leurs effectifs pour les cours d'été, l'éducation permanente et les études personnelles dans le cadre de l'Initiative de rapport sur les effectifs mentionnée dans la [note de service 2015 : SB35](#), ces données sur les effectifs ne sont pas téléchargées directement dans le SIFE.

Les conseils scolaires doivent encore saisir les données sur les effectifs pour les cours d'été et l'éducation permanente dans le tableau 12 du SIFE, et celles sur l'effectif pour les études personnelles dans le tableau 13 du SIFE. Les données entrées dans le SIFE doivent concorder avec les renseignements que le conseil scolaire a fournis dans le SISOn. Une fois que la Direction de la statistique et de l'analyse de l'éducation aura examiné les données du SISOn, l'agent des finances du Ministère fera un suivi auprès des conseils scolaires relativement à tout écart entre le SISOn et le SIFE au plus tard à la fin d'avril 2022. Veuillez noter que certains rajustements peuvent avoir une grande incidence sur les états financiers de 2020-2021.

Comme indiqué dans les communications précédentes, y compris dans la [note de service 2020 : SB24](#), les écoles d'enseignement à distance temporaires auxquelles un numéro de la base de données sur l'identification des conseils et des écoles a été attribué apparaîtront dans la liste des écoles sous le formulaire d'inscription au niveau de l'école – les données provenant du SISOn. Afin de préserver le financement des écoles au même niveau qu'avant la mise en place des écoles d'enseignement à distance, un nouveau formulaire de distribution a été ajouté

au SIFE. Dans les cas où un conseil scolaire choisirait de déclarer l'équivalent temps plein (ETP) des élèves des écoles d'enseignement à distance dans le SISON, il devra redistribuer cet ETP aux écoles principales à chaque date de comptage.

Mise à jour des données sur les dépenses de VFA.facility et date butoir

Comme pour les années précédentes, les conseils scolaires sont tenus de saisir dans VFA.facility les données relatives aux dépenses en capital financées par l'intermédiaire des programmes Amélioration de l'état des écoles (AEE) et Produits d'aliénation, du volet Résilience à la COVID-19 pour des projets d'infrastructure et du Fonds d'incitation à l'action pour le climat (FIAC). Veuillez noter que le programme du FIAC a été fermé, et que le Ministère ne prévoit aucun changement à ce sujet.

Les dépenses déclarées dans VFA.facility seront automatiquement téléchargées dans le SIFE tous les jours jusqu'au 1^{er} novembre 2021. À titre de rappel, il faut archiver les projets pour assurer le transfert en bon ordre dans le SIFE. Après la fin de la période visée par le rapport, des rajustements seront faits à la demande.

Dans le cas de l'allocation pour la réfection des écoles (ARE), les dépenses en immobilisations financées pour l'année scolaire 2020-2021 doivent être déclarées dans VFA.facility au plus tard le 30 novembre 2021. Si cette date limite n'est pas respectée, le Ministère pourrait retenir les fonds de l'ARE jusqu'à ce que la déclaration soit achevée. (Remarque : Les données de l'ARE provenant de VFA.facility n'ont pas d'incidence sur les rapports du SIFE, car elles ne sont pas téléchargées dans le SIFE).

Comme les conseils scolaires déclarent leurs dépenses financières liées à l'AEE et à l'ARE, ils sont également tenus de déclarer leurs plans et engagements liés à leurs fonds restants dans VFA.facility. Les conseils scolaires devront indiquer le montant légalement engagé, lié à une autorisation de procéder, et dans les plans approuvés par le conseil scolaire. Ce rapport devra être achevé d'ici le 15 novembre 2021. Bien que ces renseignements ne soient pas téléchargés dans le SIFE et ne soient pas directement liés au processus d'établissement des rapports financiers, ils aideront le Ministère à comprendre comment les conseils scolaires ont budgétisé le reste de leurs fonds de renouvellement. Vous recevrez plus de renseignements sous peu.

Veuillez noter que l'utilisation des fonds des dépenses en immobilisations est assujettie à une vérification du Ministère. Le Ministère peut choisir de faire le suivi des dépenses déclarées. Si les renseignements détaillés demandés par le Ministère ne sont pas fournis, les fonds seront repris ou retenus.

Processus d’approbation des données sur les écoles

Le 7 mai 2021, une liste des écoles a été mise à la disposition des conseils scolaires pour les états financiers de 2020-2021. Les conseils scolaires ont été priés d’informer le Ministère des écarts éventuels et d’approuver la liste avant le 18 juin 2021. Les écoles dont le nom ne figure pas sur la liste n’auront pas droit au financement des écoles selon les états financiers de 2020-2021.

C. PAIEMENT DIFFÉRÉ DE LA SUBVENTION

Le paiement différé de la subvention (PDS) pour les fonds de fonctionnement sera mis à jour d’après les renseignements fournis dans la présentation des états financiers de 2020-2021. Les montants des investissements à long terme exonérés approuvés par le Ministère seront préchargés dans la section 1C.

Le PDS pour les produits d’aliénations reste inchangé par rapport aux prévisions budgétaires révisées de 2020-2021 revues par le Ministère.

Le flux de trésorerie final pour 2020-2021 sera rajusté en conséquence après le dépôt au Ministère des états financiers des conseils scolaires.

D. ANNEXE H – RAPPORTS

À titre de rappel, l’annexe H est un rapport fondé sur les postes, utilisant deux dates de mesure précises, le 31 octobre et le 31 mars. Bien que les postes permanents doivent être déclarés à l’annexe H, tout poste supplémentaire créé temporairement pour soutenir la réouverture d’une école pour 2020-2021 (p. ex. les postes créés pour réduire la taille des classes, améliorer le nettoyage de l’école) doit également être reflété à l’annexe H et suivre les critères d’inclusion et d’exclusion décrits dans les directives, conformément aux années précédentes (p. ex. lorsqu’une personne est embauchée pour en remplacer une autre en congé, le poste n’est déclaré qu’une seule fois).

Étant donné les différents modèles de prestation de services éducatifs (p. ex. octomestre, quadrimestre) utilisés par les conseils scolaires en 2020-2021 pour soutenir la cohorte d’élèves pendant la pandémie de COVID-19, les postes de personnel éducatif en classe soutenant les modèles quadrimestriels ou octomestriels doivent être déclarés comme la somme des ETP de leur poste pour leurs deux premiers quadrimestres ou leurs quatre premiers octomestres, afin de correspondre le plus possible à la date habituelle du calcul des effectifs d’octobre. Ce processus serait également répété pour la date du calcul des effectifs de mars où ces modèles de prestation sont toujours suivis.

La déclaration des ETP pour les postes ne supportant pas les modèles quadrimestriels ou octomestriels n'a pas changé et les conseils scolaires doivent continuer à suivre les instructions de déclaration lorsqu'ils remplissent l'annexe H. Veuillez vous reporter à la section Annexe H et à la sous-section Entrée – Généralités pour les critères de déclaration.

E. DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS

Rapport d'étape sur les projets d'immobilisations majeurs

Les conseils scolaires sont tenus de remplir le modèle pour chaque projet d'immobilisations pour lequel il reste un solde d'allocation fondé sur le projet au moment de la présentation du rapport du SIFE, en mars, pour 2020-2021. Les allocations fondées sur des projets comprennent les programmes de financement suivants : Programme d'immobilisations prioritaires, Programme de subventions pour les terrains prioritaires, Projets d'immobilisations pour garde d'enfants, Centre pour l'enfant et la famille ON y va, Remplacement de carrefour communautaire et Maternelle à temps plein. Les renseignements à recueillir comprennent les progrès relatifs à la construction à différentes étapes, les allocations de fonds, les calendriers des dépenses de projet et les demandes de financement pour des terrains prioritaires. Des instructions détaillées sont fournies dans le modèle.

Le modèle aide le Ministère à renforcer son processus de reddition de comptes pour les projets d'immobilisations et à mieux comprendre le cycle de développement des grands projets de construction dans le secteur de l'éducation, tout en fournissant des renseignements précieux pour soutenir le processus de planification financière et de budgétisation du gouvernement. Les conseils scolaires sont tenus d'utiliser les renseignements les plus pertinents pour assurer l'exactitude des prévisions.

Les conseils scolaires peuvent accéder au fichier par l'intermédiaire du [portail de téléchargement de fichiers \(FDP\)](#) sous le dossier des états financiers de 2020-2021. La convention de désignation des modèles remplis est la suivante : XX_MCP_FS2021_Nom du conseil scolaire.xls (XX est le numéro du conseil scolaire).

Le modèle doit être envoyé avant le 1^{er} décembre 2021 à l'adresse suivante : CapitalProgramsBranch@ontario.ca, et une copie doit être envoyée à l'analyste des immobilisations du conseil scolaire.

Rapport sur l'utilisation du Fonds de soutien aux étudiants (FSE) ou des investissements dans les priorités du système (IPS) (auparavant appelés Fonds pour les priorités locales)

Comme communiqué précédemment dans la [note de service 2020 : SB08](#), un modèle Excel contenant des directives sur l'établissement de rapports est accessible pour téléchargement par l'intermédiaire du [portail de téléchargement de fichiers \(FDP\)](#) sous le dossier des états financiers de 2020-2021.

Diverses catégories de personnel sont préchargées dans les conventions centrales ratifiées, et des lignes vierges additionnelles ont été incluses pour permettre la saisie des détails des autres catégories de personnel et des dépenses connexes. Les modèles dûment remplis doivent être envoyés à l'adresse benefits@ontario.ca d'ici le 15 novembre 2021.

Annexe Q – Déclaration des paiements de réparation de la *Loi donnant la priorité aux élèves réussis*

Comme pour l'année précédente, bien que la plupart des paiements liés aux règlements de réparation en vertu de la *Loi donnant la priorité aux élèves* aient été distribués avec succès, il reste un certain nombre de paiements en suspens (p. ex des chèques non encaissés, des dépôts infructueux). Le gouvernement conservera les fonds associés à tous les paiements en souffrance dans une réserve pendant sept ans à compter de la date initiale d'émission des paiements de réparation, afin de prendre en charge le reste des paiements.

Les conseils scolaires sont tenus de déclarer au Ministère tout paiement admissible effectué entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 août 2021 afin de recevoir le financement approprié. Si le conseil scolaire a effectué des paiements au cours de l'année scolaire 2020-2021, les détails du paiement doivent être saisis dans le modèle accessible sur le site du [Portail de téléchargement de fichiers \(FDP\)](#) sous le dossier états financiers de 2020-2021. Les modèles dûment remplis doivent être envoyés à l'adresse benefits@ontario.ca d'ici le 15 novembre 2021. Le financement de tout paiement de réparation réussi passera par l'entente de paiement de transfert existante pour les réparations. Les conseils scolaires sont également tenus de déclarer la valeur totale des paiements de réparation pour 2020-2021 à l'annexe Q du SIFE.

Déclaration des équipements de protection individuelle (EPI) et des fournitures et équipements essentiels (FEE) achetés par la province

Comme il est énoncé dans la note de service 2021 : SB18 les conseils scolaires sont tenus de déclarer leurs revenus et dépenses d'EPI et de FEE dans les états financiers de 2020-2021. Les revenus tirés de l'EPI et des FEE doivent être déclarés en fonction des quantités reçues par les conseils scolaires, en utilisant l'information sur les coûts fournie par le Ministère. Ces revenus en nature seraient presque entièrement compensés par les dépenses liées à l'EPI et aux FEE, en supposant que les stocks restants à la fin de l'année soient minimales, ce qui aurait une incidence minimale sur l'excédent ou le déficit des conseils scolaires en cours d'année. Pour plus de détails sur les rapports et les calculs, veuillez vous référer à la [note de service 2021 : SB18](#).

Attestation des dépenses pour 2020-2021

Les conseils scolaires qui sollicitent un financement de soutien lié à la COVID-19 ou un financement de soutien lié à la COVID-19 : supplémentaire en 2021-2022 devront soumettre une attestation lorsqu'ils présenteront leurs états financiers de 2020-2021. Conformément à la [note de service 2021 : SB12](#), le cadre supérieur de l'administration des affaires certifie que les dépenses finales du conseil scolaire pour 2020-2021 ne se sont pas écartées des dépenses pour

2020-2021 prévues par le conseil au moment de l'annonce de la [note de service 2021 : B07](#) (les dépenses pour 2020-2021 prévues par le conseil scolaire au 4 mai 2021).

États financiers

Veillez soumettre vos états financiers pour 2020-2021 au moyen du SIFE 2.0 avant le 15 novembre 2021. De plus, veuillez envoyer par voie électronique, d'ici le 15 novembre 2021, une copie des documents suivants :

Soumission active du conseil scolaire à l'aide du SIFE (en PDF)	Mesures d'appui additionnelles Documentation (en format Excel)	Autres documents à l'appui (en format PDF)
<ul style="list-style-type: none"> • Certificat du directeur ou de la directrice de l'éducation* • Attestation des dépenses pour 2020-2021** • Rapport de conformité • Tableaux 1, 1.1, 1.2, 1.3, 9, 10 et 10ADJ • Section 1A 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'étape visant les projets d'immobilisations majeurs à CapitalProgramsBranch@ontario.ca avec copie à l'analyste des immobilisations du conseil scolaire • Modèle du FSE/IPS à benefits@ontario.ca • Modèle de paiement de réparation au titre de la <i>Loi donnant la priorité aux élèves</i>, s'il y a lieu 	<ul style="list-style-type: none"> • États financiers vérifiés, y compris le rapport du vérificateur et les notes afférentes

* Signé par le directeur ou de la directrice de l'éducation et le président du conseil.

** Signé par le cadre supérieur de l'administration des affaires

Tous les documents, à l'exception de ceux mentionnés ci-dessus, doivent être envoyés en pièces jointes par courriel à l'adresse suivante : financials.edu@ontario.ca.

Le nom du fichier doit être conforme à la convention des noms de fichiers qui se trouve sur le site Web de la DARF, et les conseils scolaires sont priés d'inscrire comme objet « Pièces justificatives des États financiers de 2020-2021 – CSD## ».

Le Ministère est conscient du fait qu'en raison du calendrier des réunions des conseillères et conseillers scolaires, les états financiers publiés, les notes afférentes aux états financiers et le rapport des vérificateurs risquent de ne pas être terminés d'ici le 15 novembre 2021. En pareil cas, ces trois documents peuvent être envoyés après le 15 novembre 2021, mais au plus tard le 3 décembre 2021. La date d'échéance de la soumission au SIFE reste fixée au 15 novembre 2021. Si des données financières sont modifiées à la suite d'une réunion du conseil scolaire, ce dernier devra soumettre de nouveau les formulaires du SIFE au plus tard le 3 décembre 2021.

Pour répondre aux exigences de la *Loi sur l'éducation* (alinéa 252(2)1), rappelons aux conseils scolaires de publier leurs états financiers et le rapport du vérificateur sur le site Web du conseil

scolaire dans le mois qui suit la réception du rapport du vérificateur sur les états financiers du conseil.

Dépôts tardifs

Il est important que les conseils scolaires respectent les échéances ci-dessus afin que les rapports intermédiaires du budget provincial puissent être produits. Si le conseil scolaire ne peut pas respecter la date limite de déclaration en raison de circonstances atténuantes, veuillez communiquer avec votre analyste financier du Ministère pour discuter de la nécessité de reporter la date limite.

Si les états financiers ne sont pas reçus à la date prévue, le Ministère peut mettre en œuvre une retenue sur les flux de trésorerie jusqu'à la réception des états financiers. La retenue sur les flux de trésorerie équivaut à une réduction de 50 % du flux de trésorerie normal du conseil scolaire.

Une fois les états financiers déposés, le Ministère reviendra au processus de paiement mensuel normal et inclura dans le paiement mensuel le montant total retenu jusque-là.

F. COORDONNÉES

Objet	Nom	Téléphone	Courriel
Immobilisations corporelles	Elizabeth Sinasac	437 216-5796	Elizabeth.Sinasac@ontario.ca
	Diana Dai	437 216-5739	Diana.Dai@ontario.ca
	Janis Blundell	437 216-5653	Janis.Blundell4@ontario.ca
Dossier sur le SIFE	Pour les analystes financiers du Ministère, les renseignements se trouvent sur le site Web de la DARF à la section « Pour nous joindre ».		
Rapport du Fonds de soutien aux élèves	Nicholas Grieco	437 221-9776	Nicholas.Grieco@ontario.ca
Déclaration des paiements de réparation	Jeffrey Lewis	647 261-7268	Jeffrey.Lewis@ontario.ca
Annexe H – Rapports			
Rapport d'étape sur les projets d'immobilisations majeurs	Sophie Liu	647 402-9597	Sophie.Liu@ontario.ca
	Lisa Bland	647 641-2084	Lisa.Bland@ontario.ca
Rapport sur les dépenses de renouvellement dans VFA.facility	Hitesh Chopra	416 258-3368	Hitesh.Chopra@ontario.ca
	Diamond Tsui	416 271-9760	Diamond.Tsui@ontario.ca
	Stevan Garic	437 221-9722	Stevan.Garic@ontario.ca
	Alex Zhang	437 223-0104	Alex.Zhang2@ontario.ca

Objet	Nom	Téléphone	Courriel
Aide à la navigation dans le SIFE et pour son utilisation	Hao Qin	437 221-9814	Hao.Qin@ontario.ca
	André Mercier	437 221-9829	Andre.Mercier@ontario.ca
	Patrick Pelletier	437 216-4879	Patrick.Pelletier@ontario.ca
Aide sur l'ouverture d'une session dans le SIFE	S.O.	S.O.	efis.support@ontario.ca

Sincères salutations,

Original signé par

Med Ahmadoun
 Directeur
 Direction de l'analyse et de la responsabilité
 financières (DARF)

Romina Di Pasquale
 Directrice
 Direction de la mise en œuvre relative aux
 relations de travail et au financement

c.c. : Directrices et directeurs de l'éducation